Rapport financier semestriel 2026

Fluxys Belgium

shaping together a bright energy future

Nous nous engageons à continuer de construire un avenir énergétique plus vert pour les générations futures. Citoyens, industries et sociétés, nous avons tous besoin d'énergie pour nous développer et prospérer. Fluxys Belgium répond à ce besoin en transportant l'énergie dans son infrastructure. Nous acheminons du gaz naturel tout en ouvrant la voie au transport de l'hydrogène, du biométhane ou de tout autre vecteur énergétique neutre en carbone ainsi que du CO_2, dont nous visons à faciliter le captage, l'utilisation et le stockage.

Table des matières

1 Rapport de gestion intermédiaire 4

1.1 Faits marquants du premier semestre 2026 4

1.2 Principaux chiffres financiers 5

Chiffre d'affaires et résultat net 5

87,8 M€ d'investissements 5

1.3 Faits marquants 6

1.4 Transactions entre parties liées 11

1.5 Perspectives financières 12

1.6 Notre gestion des risques 13

2 États financiers semestriels résumés de Fluxys Belgium et de ses filiales consolidées en IFRS au 30 juin 2026 21

2.1 Renseignements à caractère général concernant la société 21

2.1.1 Dénomination sociale et siège social 21

2.1.2 Activités du groupe 21

2.2 Etats financiers résumés du groupe Fluxys Belgium en IFRS 22

A Bilan consolidé résumé 22

B Compte de résultat consolidé résumé 24

C Etat consolidé résumé du résultat global 25

D Etat consolidé résumé des variations des capitaux propres 26

E Tableau consolidé résumé des flux de trésorerie 27

2.3 Sélection de notes explicatives 29

Note 1 Informations générales 29

Note 2 Caractère saisonnier des activités de la période intermédiaire 31

Note 3 Acquisitions, cessions et restructurations 31

Note 4 Compte de résultat et secteurs opérationnels 32

Note 5 Immobilisations corporelles 36

Note 6 Passifs portant intérêts 38

Note 7 Obligations régulatoires 39

Note 8 Provisions 41

Note 9 Actifs et passifs éventuels & droits et engagements de Fluxys Belgium et ses filiales 42

Note 10 Instruments financiers 43

Note 11 Transactions significatives entre parties liées 45

Note 12 Evénements postérieurs à la clôture 46

2.4 Rapport du commissaire 47

2.5 Déclaration des personnes responsables 48

2.6 Définition des indicateurs 49

1. Rapport de gestion intermédiaire

1.1. Faits marquants du premier semestre 2026

Le résultat net progresse pour atteindre **45,3 M€** (premier semestre 2025 : 32,3 M€), suite à une augmentation de la **marge régulée** et une diminution des **coûts relatifs au développement des réseaux d'hydrogène et de CO_2**

- Les volumes de transit de gaz naturel restent élevés au premier semestre.
- Baisse de l'approvisionnement en GNL au terminal de Zeebruges depuis le mois de mai.
- La consommation de gaz sur le marché belge reste stable.
- Les centrales au gaz permettent d'absorber les fluctuations croissantes de la production d'électricité.
- La reconstitution des stocks de gaz à Loenhout est plus lente que par le passé.
- Le biométhane poursuit sa croissance, le bio-GNL se maintient à un niveau élevé.
- Des mesures structurelles permettent de réduire davantage les émissions de méthane liées à nos activités.
- Premier raccordement sur le réseau de Fluxys d'une unité de production d'hydrogène vert attendu d'ici la fin de l'année.
- Premier tronçon du réseau belge d'hydrogène disponible pour le marché.
- Nouvelles étapes vers la mise en place d'une infrastructure d'hydrogène transfrontalière.
- Fluxys c-grid et OGE unissent leurs forces et lancent Ruhbens.
- La première phase du réseau de CO_2 dans le port d'Anvers prend forme.
- La Belgique et la Norvège renforcent leur collaboration en matière de stockage du CO_2.
- L'accord bilatéral entre la Belgique et le Royaume-Uni ouvre de nouvelles voies de stockage pour le CO_2.

1.2. Principaux chiffres financiers

Compte de résultat *(en milliers d'euros)*	**30-06-2026**	**30-06-2025**
Produits des activités ordinaires	342 968	329 257
EBITDA*	174 183	155 710
EBIT*	84 609	61 879
Résultat net	45 303	32 347
Bilan *(en milliers d'euros)*	**30-06-2026**	**31-12-2025**
Investissements en immobilisations corporelles	87 839	261 751
Total des immobilisations corporelles	1 880 915	1 862 241
Capitaux propres	541 105	592 792
Endettement financier net*	378 716	326 904
Total du bilan consolidé	3 178 744	3 173 685

** Pour les définitions et les raisons de l'utilisation de ces indicateurs, voir p. 49.*

Chiffre d'affaires et résultat net

Le chiffre d'affaires réalisé au premier semestre 2026 par le groupe Fluxys Belgium s'élève à 343 M€, soit une augmentation de 13,7 M€ par rapport au chiffre d'affaires de la même période en 2025 (329,3 M€).

L'évolution du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'évolution des composants couverts par les tarifs régulés. La méthodologie tarifaire stipule que les coûts d'exploitation raisonnables doivent être couverts par le chiffre d'affaires.

Le résultat net augmente de 32,3 M€ à 45,3 M€. Cette évolution du résultat net s'explique principalement par des dépenses moins élevées liées aux activités hydrogène et de CO_2, dont le cadre régulatoire est en cours d'élaboration. L'actif latent constitué à ce titre sera converti en actif régulatoire une fois ce cadre défini, ce qui aura un effet favorable sur le résultat. Cette évolution est également soutenue par une progression de la marge régulée, résultant de l'augmentation de la base d'actifs régulés ainsi que de la hausse du taux OLO.

87,8 M€ d'investissements

Au premier semestre 2026, les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 87,8 M€ contre 88,7 M€ durant la même période en 2025.
De ce montant, 38,9 M€ ont été consacrés à des projets liés à l'activité de transport de gaz, 38,3 M€ à l'activité de transport d'hydrogène, 6,1 M€ à l'activité de transport de CO_2, et 3,3 M€ à des projets liés à l'activité de stockage.

1.3. Faits marquants

Les volumes de transit de gaz naturel restent élevés au premier semestre

Au cours du premier semestre 2026, les volumes de transport de frontière à frontière ont augmenté de près de 5 % pour atteindre 167,2 TWh, contre 160 TWh au cours de la même période en 2025. Les flux vers l'Allemagne, en particulier, ont de nouveau fortement augmenté pour atteindre 122,6 TWh, contre 98 TWh au premier semestre 2025 (+25 %). En revanche, les flux vers les Pays-Bas ont baissé, passant de 48 TWh à 39,7 TWh (-17 %).

Les exportations importantes vers l'Allemagne ont été favorisées par une forte activité au terminal GNL de Zeebruges au cours des premiers mois de l'année. Entre janvier et avril, 60 grands méthaniers ont été déchargés, contre 47 au cours de la même période en 2025. Le 17 février, une quantité record d'énergie de 720 GWh a été injectée dans le réseau belge depuis le terminal, soit l'équivalent de la production journalière d'environ 30 centrales nucléaires.

Les activités liées au GNL utilisé comme carburant maritime ont également continué à progresser, avec 39 opérations de chargement au cours du premier semestre 2026, contre 53 opérations pour l'ensemble de l'année 2025.

Baisse de l'approvisionnement en GNL au terminal de Zeebruges depuis le mois de mai

Depuis le mois de mai, la dynamique du marché a considérablement changé ce qui a entraîné une baisse considérable des livraisons de GNL à Zeebruges. L'impact s'est également fait sentir sur le transit vers l'Allemagne. En juillet et en août également, le trafic maritime est resté exceptionnellement faible à Zeebruges.

La consommation de gaz sur le marché belge reste stable

La consommation de gaz naturel sur le marché belge est restée pratiquement stable au premier semestre 2026, s'établissant à 80,8 TWh, contre 82 TWh un an plus tôt.

En raison des températures douces enregistrées en hiver et au printemps, la consommation de la distribution publique a baissé de 6,1 %, passant de 46,8 TWh à 43,9 TWh, tandis que la consommation industrielle est restée pratiquement inchangée (passant de 21,0 TWh au premier semestre 2025 à 21,3 TWh au premier semestre 2026). La consommation des centrales électriques au gaz a connu une hausse (+11,3 %, passant de 14,0 TWh à 15,6 TWh), notamment en raison des travaux de maintenance de longue durée effectués sur les centrales nucléaires belges restantes dans le cadre de la prolongation de leur durée de vie.

Les centrales au gaz permettent d'absorber les fluctuations croissantes de la production d'électricité

Au premier semestre 2026, nous avons constaté à plusieurs reprises une forte hausse de la demande de gaz naturel pour la production d'électricité lors des périodes de faible production d'électricité issue du solaire et de l'éolien.

Du 4 au 8 janvier 2026, les centrales électriques au gaz ont consommé 1 114 GWh de gaz naturel, contre 282 GWh au cours de la même période en 2025 (soit 4 fois plus). Une situation similaire s'est produite lors de la vague de chaleur de fin juin : entre le 22 et le 27 juin, les centrales électriques ont consommé 816 GWh de gaz naturel, contre 283 GWh un an plus tôt, soit près du triple.

Ces pics illustrent l'importance du gaz naturel en tant que source d'énergie flexible pendant les périodes où la balance entre l'offre et la demande d'électricité est sous pression. Dans ces moments, les centrales électriques au gaz contribuent à compenser les fluctuations de la production issue des énergies renouvelables.

La reconstitution des stocks de gaz à Loenhout est plus lente que par le passé

En raison de l'évolution des conditions du marché, les injections dans l'installation de stockage souterrain de Loenhout ont commencé plus tard cette année que les années précédentes.

De ce fait, le taux de remplissage de l'installation de stockage de gaz de Loenhout est inférieur à celui des années précédentes à même période (60 % au 21 septembre 2026). Cette tendance s'observe également dans le reste de l'Europe du Nord-Ouest. Pour les clients de l'installation de stockage, il est encore techniquement possible aujourd'hui d'atteindre les 90 % requis de la capacité qu'ils ont réservée d'ici le 1er décembre.

À l'heure actuelle, 20 % de la capacité de stockage est encore disponible à la vente pour l'hiver prochain. En collaboration avec d'autres parties concernées, nous examinons comment nous pouvons stimuler le marché pour que cette capacité soit réservée.

Il est important de noter que, grâce à sa situation géographique stratégique et à ses connexions internationales, la Belgique dépend moins des volumes stockés à Loenhout pour son approvisionnement en gaz pendant l'hiver que ses pays voisins.

Le biométhane poursuit sa croissance, le bio-GNL se maintient à un niveau élevé

Bien que le biométhane ne représente aujourd'hui qu'une fraction de l'approvisionnement total en gaz, sa production a continué de progresser fortement en Belgique : 268 GWh au premier semestre 2026 contre 193 GWh au cours de la même période en 2025 (+39 %). Outre le caractère écologique de cette source d'énergie, le biométhane présente l'avantage d'être entièrement compatible avec les infrastructures et les installations de gaz naturel existantes.

L'activité liée au bio-GNL au terminal de Zeebruges s'est également maintenue à un niveau élevé. Au cours du premier semestre 2026, plus de 1,0 TWh de bio-GNL a été rechargé au terminal vers des navires de soutage et des camions, contre 1,07 TWh au cours du premier semestre 2025. .

Des mesures structurelles permettent de réduire davantage les émissions de méthane liées à nos activités

Les émissions de méthane liées à nos propres activités ont continué à baisser au cours du premier semestre 2026. Au 30 juin 2026, nos émissions de CH_4 s'élevaient à 682 tonnes, contre 748 tonnes sur la même période de 2025, soit une baisse de 9 %. Ce résultat nous permet de rester en phase avec nos objectifs internes de réduction.

Cette baisse est le résultat du programme MethER (Methane Emission Reduction), qui regroupe des mesures visant à réduire de manière structurelle les émissions de méthane liées à nos activités. Grâce à ce programme, nous avons réduit nos émissions de méthane d'environ 75 % depuis 2017.

Au cours du premier semestre 2026, nous avons continué à investir dans des mesures de réduction structurelle de nos émissions. L'accent a notamment été mis sur l'amélioration de la durabilité de nos installations, sur la réduction des émissions lors des activités d'exploitation et des travaux de maintenance, ainsi que sur le renforcement de nos processus de détection et de réparation des fuites.

Premier raccordement d'une unité de production d'hydrogène vert sur le réseau Fluxys attendu d'ici la fin de l'année

Fluxys Belgium prépare, à Zeebruges, le raccordement au réseau de gaz naturel de HyOffwind, la première unité de production à grande échelle d'hydrogène renouvelable en Belgique. Le raccordement est prévu pour la fin de l'année. HyOffwind produira de l'hydrogène à partir d'électricité renouvelable et l'acheminera par camion vers les industries et les stations-service. Les volumes excédentaires seront injectés dans notre réseau et réduiront l'intensité carbone du gaz naturel transporté.

Premier tronçon du réseau belge d'hydrogène disponible pour le marché

Début 2025, Fluxys hydrogen a commencé la construction de son réseau de canalisations d'hydrogène. Les canalisations sont posées avec une technologie multipurpose, de sorte qu'elles puissent également être utilisées pour d'autres molécules si nécessaire.

Le réseau de canalisations de 14 kilomètres de long situé dans le port d'Anvers, a récemment été achevé d'un point de vue technique et est désormais disponible pour le marché. Le tronçon reliant Zelzate à Kallo (34 kilomètres) est en pleine construction et devrait être achevé au printemps 2027.

Ces canalisations relient les ports industriels de Gand et d'Anvers et constituent un maillon stratégique dans la mise en œuvre des stratégies fédérale et flamande en matière d'hydrogène, dans une optique de sécurité d'approvisionnement énergétique et de décarbonation de l'industrie en Belgique et dans les pays voisins.

Nouvelles étapes vers la mise en place d'une infrastructure d'hydrogène transfrontalière

Nous travaillons d'arrache-pied à la mise en place de connexions transfrontalières d'hydrogène avec nos pays voisins. Aux Pays-Bas, Fluxys hydrogen et Hynetwork, une filiale de la société néerlandaise Gasunie, ont signé début avril un accord de coopération pour l'étude du développement d'une première interconnexion via Zandvliet.

Fluxys c-grid et OGE unissent leurs forces et lancent Ruhbens

Fluxys c-grid et le gestionnaire de réseau de transport allemand OGE ont présenté en mars le projet Ruhbens : un corridor de transport de CO_2 transfrontalier pouvant relier l'industrie de la Ruhr et des régions environnantes aux installations d'exportation du port de Zeebruges et aux sites de stockage permanent en mer du Nord.

Grâce à cette collaboration, Fluxys c-grid et OGE franchissent une étape importante dans le développement de solutions CCS fiables et à grande échelle destinées aux acteurs industriels de l'Europe du Nord-Ouest, sous réserve d'une demande du marché suffisante et de mécanismes de soutien adaptés.

La première phase du réseau de CO_2 dans le port d'Anvers prend forme

Fin mars 2026, le gouvernement flamand a désigné Fluxys c-grid Antwerp comme gestionnaire local du réseau de CO_2 (LCNO – Local Carbon Network Operator) dans la zone portuaire d'Anvers. Fluxys c-grid Antwerp est une collaboration entre Fluxys Belgium, Pipelink et Air Liquide.

Début 2025, Fluxys c-grid Antwerp a été créée en vue de développer et d'exploiter un réseau de canalisations de CO_2 dans la zone portuaire d'Anvers conformément à la réglementation flamande.

La première phase de ce réseau de canalisations, qui s'étend de Zandvliet à Lillo, est en pleine construction et devrait être achevée d'ici fin septembre. Grâce à ce réseau, le CO_2 capté par les acteurs industriels de la zone portuaire d'Anvers pourra être acheminé vers des solutions de stockage souterrain permanent en mer du Nord.

La Belgique et la Norvège renforcent leur collaboration en matière de stockage du CO_2

La visite d'État belge en Norvège en mars 2026 a confirmé l'importance stratégique de la collaboration entre les deux pays en matière de transport et de stockage du CO_2. S'appuyant sur leur collaboration de longue date, Fluxys et Equinor développent une infrastructure destinée à permettre aux émetteurs industriels d'accéder à un stockage permanent de CO_2 dans la mer du Nord norvégienne.

À la suite de la mission princière, les ministres-présidents flamand et wallon, Matthias Diependaele et Adrien Dolimont, ont rendu visite à Northern Lights (un projet d'infrastructure de transport et de stockage de CO_2 en Norvège) en compagnie de représentants de l'écosystème CCS (Carbon Capture and Storage) belge. Cela a mis en évidence le soutien politique apporté au CCS et la volonté de renforcer encore la collaboration avec la Norvège.

Au cours de cette visite d'État, la Belgique et la Norvège ont par ailleurs signé un accord bilatéral pour le transport transfrontalier de CO_2, ce qui renforce davantage le cadre réglementaire pour les investissements futurs.

L'accord bilatéral entre la Belgique et le Royaume-Uni ouvre de nouvelles voies de stockage pour le CO_2

Le 16 juin, un accord bilatéral a également été signé entre la Belgique et le Royaume-Uni afin de permettre le transport transfrontalier de CO_2 européen en vue de son stockage permanent dans la mer du Nord britannique.

Cet accord constitue une étape importante dans le développement des chaînes de valeur internationales du CO_2 et soutient des projets tels que CarbonConnect, qui envisage une connexion sous-marine entre Zeebruges et les sites de stockage de CO_2 situés dans la partie britannique de la mer du Nord méridionale.

La Belgique a déjà conclu des accords similaires avec la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas.

1.4. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont détaillées dans la Note 11 des états financiers semestriels résumés dans le rapport financier semestriel 2026.

1.5. Perspectives financières

Méthodologie tarifaire

Conformément à la méthodologie tarifaire 2024-2027, le résultat net des activités régulées en gaz naturel est déterminé par différents paramètres régulatoires, dont le taux OLO, les capitaux propres investis et la structure financière, ainsi que par les incitants. Le dividende récurrent continuera d'évoluer, principalement sur la base des paramètres ci-dessus. L'augmentation du résultat net de la période s'explique en grande partie par l'évolution des dépenses pour les activités d'hydrogène et de CO_2 pour lesquelles le cadre régulatoire est en cours de développement.

L'actif latent sera transformé en actif régulatoire une fois que le cadre régulatoire est précisé et impactera positivement le résultat.

En juin 2026, la CREG, le régulateur fédéral, a approuvé la méthodologie tarifaire pour la prochaine période régulatoire 2028-2031. Cette méthodologie introduit notamment un nouveau modèle visant à stabiliser davantage la marge bénéficiaire équitable. La marge bénéficiaire équitable dépendra ainsi moins de la forte volatilité des taux d'intérêt sur les marchés financiers.

Conséquences financières de plusieurs incertitudes

L'entreprise suit de près les conséquences financières de plusieurs incertitudes pouvant impacter le marché du gaz naturel. Pour plus d'informations à ce sujet, voir le chapitre « Gestion des risques » (Sécurité économique, Développements géopolitiques mondiaux, Conflit en Ukraine et sanctions contre la Russie).

1.6. Notre gestion des risques

1.6.1. Enterprise Risk Management

Le système de gestion des risques de l'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) de Fluxys Belgium est basé sur la norme ISO 31000 et est intégré dans la stratégie, les décisions commerciales et les activités de l'entreprise.
Le système de gestion des risques comprend l'ensemble des risques de l'entreprise y compris les risques liés aux sujets ESG matériels pour l'entreprise. Le système identifie à court, moyen et long terme l'impact que les risques peuvent avoir sous différents angles : l'impact sur les personnes et l'environnement et l'impact sur la création de valeur, la performance opérationnelle et la réputation de Fluxys Belgium.

Le système de gestion des risques évalue les risques et les opportunités en traduisant les horizons 2030 et 2050 en trois perspectives temporelles : à court terme (0-1 an), à moyen terme (2-5 ans) et à long terme (5-10 ans).

Il identifie et quantifie ainsi les risques liés aux activités et à la chaîne de valeur de Fluxys Belgium, les risques liés aux catastrophes naturelles ou aux conditions climatiques défavorables et aux volumes et prix des émissions de CO_2, ainsi que les risques liés à la réputation.

Dans le système de gestion des risques de l'entreprise de Fluxys Belgium, nous identifions également les changements dans le contexte de référence afin de détecter les événements ou les macro-tendances externes à l'organisation qui pourraient avoir un impact significatif à moyen ou long terme sur les activités de l'entreprise ou sur le secteur, et de pouvoir évaluer l'impact des risques émergents à temps pour mettre en place les stratégies et les mesures d'atténuation nécessaires.

Les opportunités liées aux nouveaux développements du marché pour l'hydrogène et la capture et le stockage du CO_2 sont également analysées pour leur impact potentiel sur les performances financières de l'entreprise. Les risques et les opportunités sont évalués sur la base d'une combinaison de l'ampleur de l'impact et de la probabilité que cet impact se matérialise.

1.6.2. Acteurs dans le processus

Le Risk management organise le système de gestion des risques et rend compte chaque année au Comité d'audit et de risques. Tous nos départements identifient, analysent et évaluent les risques propres à leur domaine et décrivent la manière dont les risques sont gérés. En collaboration avec la direction, ils répertorient les principaux risques, les contrôles et les mesures de mitigation. Le Comité d'audit et de risques examine chaque année le système de gestion des risques et l'ensemble des principaux risques, contrôles et mesures de mitigation.

1.6.3. Processus de contrôle interne

Le modèle de contrôle interne utilisé pour gérer nos risques et effectuer des contrôles est le modèle dit des 3 lignes ou *3 lines model*.

Première ligne	Deuxième ligne	Troisième ligne
• Les fonctions de contrôle de première ligne sont les départements eux-mêmes. • Les départements sont responsables de leurs risques et veillent à mettre en œuvre des contrôles et des mesures efficaces.	• Les fonctions de contrôle de deuxième ligne se composent des collaborateurs Risk, des collaborateurs Compliance, et (pour certains aspects) des départements Finance, Sécurité, Santé et Environnement, et Sécurité informatique. • Elles donnent des directives aux fonctions de contrôle de première ligne concernant la gestion des risques, le respect de la réglementation, des directives et des règles internes, le suivi du budget ainsi que la sécurité du personnel, des installations, des systèmes informatiques et des informations.	• En tant que fonction de contrôle de troisième ligne indépendante, l'Audit interne est responsable du contrôle des processus d'entreprise. • L'Audit interne effectue des audits basés sur les risques afin de vérifier l'efficacité et la performance du système interne de contrôle et des processus. Le département réalise également des audits de conformité afin de garantir l'application des directives et processus de manière cohérente.

1.6.4. Nos principaux risques et opportunités

Risques (R)	Description	Mesures
R Rôle du gaz naturel en baisse dans le mix énergétique et impact sur la valeur de nos actifs.	Le rôle du gaz naturel en baisse dans le futur mix énergétique pourrait entraîner l'arrêt de l'utilisation d'une partie de l'infrastructure de Fluxys Belgium.	Adapter l'approche d'amortissement à la dynamique du marché changeante Développement de nouvelles activités pour accélérer la transition énergétique : • Investissements dans l'adaptation du réseau de transport existant pour en faire un réseau de transport multimolécules. • Investissements dans le développement d'un réseau d'hydrogène et d'un réseau de CO_2.
R Sécurité économique : perturbation des mécanismes de stabilisation dans la régulation	Un retrait financier par les pouvoirs publics des comptes de régularisation de Fluxys Belgium comporte le risque que la suppression des mécanismes de stabilisation dans la régulation déclenche une spirale descendante sur le marché de l'énergie.	Voir section « Sécurité économique » ci-dessous
R Développements géopolitiques mondiaux	L'instabilité géopolitique qui peut avoir un impact sur le secteur du transport de gaz, entraînant une instabilité politique, sociale et économique qui pourrait évoluer vers un scénario de crise.	Voir section « Développements géopolitiques mondiaux » ci-dessous
R Le développement du marché de l'hydrogène et du CO_2 n'est pas adapté aux besoins d'investissement nécessaires	Faisabilité des projets - manque de clarté quant à la vitesse de développement du marché des molécules alternatives et incertitude quant aux mesures d'atténuation des risques manquantes.	Voir « Milestones / Faits marquants »
R Non-respect de nos objectifs en matière d'émissions.	Les activités de Fluxys Belgium génèrent des émissions de gaz à effet de serre (CH_4 et CO_2) qui contribuent au changement climatique. Fluxys Belgium peut courir le risque financier et d'atteinte à sa réputation de ne pas réaliser ses objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO_2 et CH_4).	• Réduire les émissions de CO_2 • Réduire les émissions de méthane (programme MethER) • Acheter de l'électricité verte et produire notre propre électricité à partir de sources renouvelables • Engagement avec les fournisseurs

Risques (R)	Description	Mesures
R Risques industriels d'intégrité	Les incidents industriels peuvent endommager l'infrastructure de Fluxys Belgium, mettre en danger la sécurité des personnes, provoquer une indisponibilité ayant une incidence sur la continuité du service et entraîner des conséquences financières.	La maintenance, la surveillance continue, les plans d'urgence et d'autres systèmes de contrôle et de qualité sont déployés quotidiennement dans notre organisation opérationnelle afin de fournir des services sûrs et continus : • Mesures préventives dans la conception, la construction, l'exploitation et la fin de vie des infrastructures • Surveillance continue grâce à des systèmes de contrôle de pointe • Maintenance et inspection minutieuses de nos installations • Système de gestion de la sécurité certifié et audité • Politique de sécurité de l'information certifiée • Plan et procédures d'urgence et exercices de crise avec la police et les pompiers • Formations sur la sécurité et la santé • Mesures de bon voisinage
R Cyberattaques sur nos installations industrielles	Certains cyber-incidents peuvent endommager l'infrastructure de Fluxys Belgium, mettre en danger la sécurité des personnes, provoquer une indisponibilité ayant une incidence sur la continuité du service et entraîner des conséquences financières.	Programme de cybersécurité - Certification ISO27001 Équipements de back-up Mesures contre les cybermenaces Surveillance et continuité opérationnelles Formation et sensibilisation
R Non-respect des réglementations, des cadres et des normes sous-jacents	Réglementation croissante exigeant la mise en œuvre de cadres et de normes sous-jacents - Impact financier et réputationnel en cas de non-respect de ces exigences.	Suivi de la législation, rédaction et adaptation de procédures, intégration dans les processus internes. Contrôle systématique par le biais d'audits internes.

Risques (R)	Description	Mesures
R Gestion du capital humain : risques liés à la santé des collaborateurs, à la diversité, à l'égalité des chances et au développement du talent	L'incapacité d'attirer, de retenir et de sécuriser les talents dans un environnement en évolution et le manque de compétences et de connaissances des nouveaux développements peuvent avoir un impact négatif sur les performances de l'entreprise.	Ajustements continus de la politique de développement et de formation Alignement du développement des compétences sur la stratégie de l'entreprise Planification du personnel pour identifier les besoins futurs Une approche du recrutement tournée vers l'avenir Favoriser la diversité lors des engagements Équité dans les processus Enquête interne sur l'engagement et le feed-back L'inclusion numérique stimulée au travers de différentes initiatives La personne de confiance
R Risques liés à l'éthique, à l'intégrité et à la corruption	Une corruption avérée ou un manque d'éthique au sein de Fluxys Belgium et de sa chaîne de valeur peut avoir un impact négatif sur la réputation commerciale et/ou les résultats financiers de l'entreprise.	Code Éthique (et formation associée) Procédure de signalement d'un comportement non éthique Politique de lanceurs d'alerte (et formation associée) Conditions générales d'achat - respect des droits humains dans la chaîne de sous-traitance

Sécurité économique

Le gouvernement fédéral belge dans son accord budgétaire de novembre 2025 a annoncé son intention de retirer 300 millions d'euros des soldes positifs des comptes de régularisation de Fluxys Belgium. L'entreprise suit cette problématique de près et définira sa position, tenant compte notamment de la légalité d'une telle mesure et des conséquences financières en cette période marquée par beaucoup d'incertitudes dans le marché du gaz naturel (en ce compris le marché du GNL).

Développements géopolitiques mondiaux

En ce qui concerne le paysage géopolitique plus large, une grande incertitude demeure en raison des tensions mondiales accrues, encore exacerbées par les conflits en cours au Moyen-Orient et en Ukraine.

Les incertitudes concernant l'exportation de GNL en provenance du Moyen-Orient, et en particulier du Qatar, combinées à l'arrêt des importations de GNL russe au 1er janvier 2027, créent une incertitude quant aux activités du terminal GNL de Zeebruges exploité par Fluxys LNG, filiale de Fluxys Belgium.

Conflit en Ukraine et sanctions contre la Russie

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, diverses sanctions ont été adoptées à l'encontre de la Russie, ainsi qu'à l'encontre d'entreprises russes. Dans ce contexte, Fluxys Belgium n'est pas active sur le marché russe et n'a pas d'investissements dans des entreprises russes. Fluxys Belgium ne constate aucun indice de perte de valeur.

Dans le cadre de ses activités, Fluxys LNG traite avec des entreprises contrôlées par des entités russes, toujours dans le respect des réglementations internationales, européennes et belges en vigueur, y compris les sanctions. Fluxys LNG a des contrats à long terme avec des contreparties contrôlées par des entités russes.

En juin 2024, le Conseil de l'Union européenne a adopté un 14ème paquet de sanctions à l'encontre de la Russie. Le paquet interdit, depuis le 27 mars 2025, de fournir des services de rechargement sur le territoire de l'Union aux fins d'opérations de transbordement de gaz naturel liquéfié (GNL) originaire de Russie ou exporté de Russie.

L'arrêté royal belge du 18 mars 2025 définit les modalités d'exécution du 14ème paquet de sanctions. Fluxys LNG a adapté ses règles opérationnelles en conséquence et actuellement, l'exécution des contrats existants se poursuit en conformité avec le régime de sanctions.

En octobre 2025, le Conseil de l'Union européenne a adopté un 19ème paquet de sanctions à l'encontre de la Russie. En particulier, une interdiction a été introduite d'acheter, d'importer ou de transférer, directement ou indirectement, du gaz naturel liquéfié (GNL), s'il est originaire de Russie ou est exporté depuis la Russie. Cette interdiction s'applique depuis le 25 avril 2026, avec l'exception temporaire suivante : « *dans le cas où l'achat, l'importation ou le transfert est exécuté en vertu d'un contrat de fourniture de gaz naturel liquéfié [...] dont la durée est supérieure à un an et qui a été conclu avant le 17 juin 2025* » et qui n'a pas été modifié de manière significative par la suite, alors l'interdiction s'applique à partir du 1er janvier 2027.

En outre, le Règlement REPower EU relatif à la suppression progressive des importations de gaz naturel russe est entré en vigueur le 3 février 2026. Comme pour le 19ème paquet de sanctions, le Règlement prévoit entre autres une interdiction des importations de GNL russe, et ce, à partir du 18 mars 2026, avec des exceptions temporaires jusqu'au 1er janvier 2027 pour les importations de GNL dans le cadre de contrats de fourniture existants.

En ce qui concerne les contrats de fourniture de GNL à long terme exemptés, l'interdiction des importations de GNL s'applique à partir du 1er janvier 2027, et donc du GNL en provenance de la Fédération de Russie peut être importé jusqu'au 31 décembre 2026 inclus si les importateurs soumettent une demande d'autorisation préalable et fournissent les informations nécessaires aux autorités investies du pouvoir d'autorisation.

Fluxys LNG n'est pas un importateur, car l'entreprise ne fournit ou n'importe pas de gaz naturel, mais fournit des services (de terminalling GNL) à des clients/importateurs.

Si des capacités devaient se libérer au sein du terminal, celles-ci seraient à nouveau mises à la disposition du marché, conformément aux cadres contractuel et réglementaire.

En avril et juillet 2026, le Conseil de l'Union européenne a adopté les 20ème et 21ème paquets de sanctions à l'encontre de la Russie. Le 21ème paquet de sanctions interdit, à compter du 1er janvier 2027, de fournir des services de terminalling GNL à des contreparties russes et aux entités sous leur contrôle, ainsi que de maintenir en vigueur les contrats à cet effet. Le paquet de sanctions prévoit également que les contrats de ce type prendront fin automatiquement le 1er janvier 2027.

Il est difficile, à l'heure actuelle, d'évaluer l'impact financier du 21ème paquet de sanctions. Nous notons dans ce contexte qu'un certain nombre d'éléments permettent de limiter l'impact financier potentiel. Les 24 fenêtres supplémentaires de déchargement de GNL, vendues en 2024 dans le cadre d'un contrat à long terme pour la période 2027-2044, constituent également une marge de manœuvre. Elles démontrent en outre qu'il existe un intérêt sur le marché pour des capacités au terminal GNL de Zeebruges.

Conflit au Moyen-Orient

Dans le cadre du conflit au Moyen-Orient, le passage par le détroit d'Ormuz est actuellement bloqué pour les méthaniers, et plusieurs infrastructures d'exportations de GNL ont été endommagées, notamment au terminal de Ras Laffan. Cela entraîne une baisse des exportations de GNL qatari vers l'Europe en raison de la disponibilité réduite des molécules de gaz naturel.

Ceci pourrait affecter plus particulièrement le terminal GNL de Zeebruges qui a des clients qui importent du GNL du Qatar dans le cadre de contrats à long terme de type « ship or pay » pour des services de terminalling. Dans la situation actuelle et sous réserve d'une analyse de chaque cas particulier qui pourrait se présenter, ces contrats et les obligations de paiement qui y sont associées restent pleinement en vigueur et inchangés.

L'ampleur et la durée des conséquences de ce conflit sont pour l'instant difficiles à évaluer.

1.6.5. Assurances

La gestion des risques de Fluxys Belgium évalue la probabilité des risques majeurs inhérents à ses activités et se livre à une estimation des conséquences financières éventuelles en cas de survenance de ces risques.
En fonction des possibilités et des conditions du marché, le groupe couvre ces risques essentiellement en faisant appel au marché de l'assurance. La couverture globale est en ligne avec les pratiques européennes en la matière et porte sur les différents domaines dans lesquels des risques peuvent apparaître :

- Protection des installations contre diverses formes de dommage matériel. Dans certains cas, ces installations bénéficient de surcroît d'une couverture complémentaire pour les pertes de revenus dues à l'indisponibilité pour cause de dommages ;
- Protection couvrant la responsabilité vis-à-vis de tiers par la souscription d'une couverture globale à plusieurs niveaux ;
- Programme destiné au personnel : couverture par des assurances obligatoires (accidents du travail) et programme couvrant le personnel en matière de soins de santé ;
- Protection du parc automobile grâce à des assurances adaptées.

Dans certains cas, les risques sont en partie réassurés par Flux Re, une filiale à 100 % de Fluxys Belgium, ou sont partiellement couverts par l'application de franchises adaptées. Flux Re réassure principalement les risques matériels et financiers et dans une mesure limitée la responsabilité générale et environnementale (pas les risques de vie ou de santé).
Le fait que Flux Re soit intégralement consolidée dans les comptes du groupe implique que les coûts des accidents couverts par son programme de réassurance sont mis à charge du résultat consolidé. Flux Re réassure en outre certains risques d'autres sociétés du groupe Fluxys.
Les indemnités à verser à ces sociétés lors de sinistres auront, le cas échéant, un impact négatif sur le résultat consolidé IFRS du groupe Fluxys Belgium.

Les risques non assurables sont couverts par des clauses contractuelles appropriées, des garanties financières et des mécanismes régulatoires.

2. États financiers semestriels résumés de Fluxys Belgium et de ses filiales consolidées en IFRS au 30 juin 2026

2.1. Renseignements à caractère général concernant la société

2.1.1. Dénomination sociale et siège social

Le siège social de la société mère, Fluxys Belgium SA, est situé en Belgique à 1040 Bruxelles, avenue des Arts 31.

2.1.2. Activités du groupe

Le groupe Fluxys Belgium a essentiellement pour activités le transport, le stockage de gaz naturel et les services de terminalling de gaz naturel liquéfié en Belgique. Le groupe Fluxys Belgium assure également des services supplémentaires liés aux activités décrites ci-dessus.

Les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique sont soumis à la Loi Gaz[1].

Le groupe Fluxys Belgium a également commencé à développer un réseau de canalisations d'hydrogène et de CO_2.

Nous renvoyons le lecteur au rapport annuel 2025 pour plus d'informations sur ces activités.

[1] Loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, telle que modifiée ultérieurement.

2.2. Etats financiers résumés du groupe Fluxys Belgium en IFRS

A. Bilan consolidé résumé

Bilan consolidé			*En milliers d'euros*
	Notes	**30-06-2026**	**31-12-2025**
I. Actifs non courants		**2 091 939**	**2 062 973**
Immobilisations corporelles	5	1 880 915	1 862 241
Immobilisations incorporelles		28 538	28 422
Actifs au titre du droit d'utilisation		35 105	32 456
Participations mises en équivalence		50	50
Autres actifs financiers		116 932	102 294
Autres créances		12 137	14 571
Autres actifs non courants		18 262	22 939
II. Actifs courants		**1 086 805**	**1 110 712**
Stocks		119 471	89 300
Actifs d'impôt exigible		10 976	5 646
Clients et autres débiteurs		104 855	117 413
Placements de trésorerie		72 080	72 293
Trésorerie et équivalents de trésorerie		738 769	785 654
Autres actifs courants		40 654	40 406
Total de l'actif		**3 178 744**	3 173 685

Bilan consolidé			*En milliers d'euros*
	Notes	**30-06-2026**	**31-12-2025**
I. Capitaux propres		**541 105**	**592 792**
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison mère		536 878	589 784
Capital social et primes d'émission		60 310	60 310
Résultats non distribués et autres réserves		476 568	529 474
Intérêts minoritaires		4 227	3 008
II. Passifs non courants		**2 200 112**	**2 181 782**
Passifs portant intérêts	6	964 581	986 336
Obligations régulatoires	7	1 063 396	1 031 620
Provisions		1 294	1 283
Provisions pour avantages du personnel	8	38 707	41 094
Autres passifs financiers non courants		19 018	4 741
Passifs d'impôt différé		113 116	116 708
III. Passifs courants		**437 527**	**399 111**
Passifs portant intérêts	6	105 603	57 124
Obligations régulatoires	7	194 934	219 058
Provisions		0	164
Provisions pour avantages du personnel	8	3 270	2 964
Passifs d'impôt exigible		19 065	122
Fournisseurs et autres créditeurs courants		98 034	102 567
Autres passifs courants		16 621	17 112
Total des capitaux propres et des passifs		**3 178 744**	3 173 685

L'augmentation du total du bilan s'explique en grande partie par la poursuite par le groupe de son plan d'investissement lors du premier semestre, ce qui se reflète dans une augmentation des immobilisations corporelles malgré les amortissements actés. De plus, les stocks ont connu une augmentation notable, en préparation des travaux futurs.

Suite au paiement du dividende, on constate une diminution des actifs courants et des capitaux propres.

Par ailleurs, les passifs d'impôt exigible augmentent en raison de l'augmentation de la dette d'impôt estimée pour l'exercice précédent à la suite d'un transfert des versements anticipés vers l'exercice actuel.

B. Compte de résultat consolidé résumé

Compte de résultat consolidé		*En milliers d'euros*
	30-06-2026	**30-06-2025**
Ventes et prestations	342 968	329 257
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	33 352	62 833
Autres produits opérationnels	8 065	8 254
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-5 053	-3 077
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-26 752	-56 781
Biens et services divers	-95 498	-98 034
Frais de personnel	-78 726	-81 070
Autres charges opérationnelles	-4 173	-5 672
Amortissements	-91 487	-90 589
Provisions	164	-114
Dépréciations de valeur	1 749	-3 128
Résultat opérationnel	**84 609**	**61 879**
Variation de la juste valeur des instruments financiers	498	1 761
Produits financiers	10 468	13 892
Charges financières	-31 497	-30 172
Résultat avant impôt	**64 078**	**47 360**
Charges d'impôt sur le résultat	-18 775	-15 013
Résultat net de la période	**45 303**	**32 347**
Part de Fluxys Belgium	46 784	33 715
Part des intérêts minoritaires	-1 481	-1 368
Résultat net de base par action attribuable aux actionnaires de la maison mère en €	0,6658	0,4798

L'augmentation du résultat net de la période s'explique en grande partie par la baisse des coûts comptabilisés pour les activités hydrogène et CO_2 pour lesquelles le cadre régulatoire est en cours de développement. L'actif latent sera transformé en actif régulatoire une fois que le cadre régulatoire est précisé, et impactera positivement le résultat.

En complément, l'évolution favorable du résultat net s'explique également par une amélioration de la marge régulée, résultant de la croissance de la base d'actifs régulés (RAB) à la suite des investissements réalisés, et de la hausse du taux OLO.

C. Etat consolidé résumé du résultat global

Etat du résultat global consolidé		*En milliers d'euros*
	30-06-2026	**30-06-2025**
Résultat net de la période	**45 303**	**32 347**
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat		
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies	-1 759	4 945
Charges d'impôt sur les autres éléments du résultat global	439	-1 240
Autres éléments du résultat global	**-1 320**	**3 705**
Résultat global de la période	**43 983**	**36 052**
Part de Fluxys Belgium	45 464	37 420
Part des intérêts minoritaires	-1 481	-1 368

D. Etat consolidé résumé des variations des capitaux propres

Etat des variations des capitaux propres consolidés								*En milliers d'euros*
	Capital social	Primes d'émission	Réserves indisponibles	Résultats non distribués	Réserves avantages du personnel	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
I. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2024	**60 272**	**38**	**54 072**	**472 160**	**16 548**	**603 090**	**723**	**603 813**
1. Résultat global de la période				33 715	3 705	37 420	-1 368	36 052
2. Dividendes distribués				-98 369		-98 369		-98 369
3. Augmentations de capital							2 580	2 580
II. SOLDE DE CLOTURE AU 30-06-2025	**60 272**	**38**	**54 072**	**407 506**	**20 253**	**542 141**	**1 935**	**544 076**
III. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2025	**60 272**	**38**	**54 072**	**450 558**	**24 844**	**589 784**	**3 008**	**592 792**
1. Résultat global de la période				46 784	-1 320	45 464	-1 481	43 983
2. Dividendes distribués				-98 370		-98 370		-98 370
3. Augmentations de capital							2 700	2 700
IV. SOLDE DE CLOTURE AU 30-06-2026	**60 272**	**38**	**54 072**	**398 972**	**23 524**	**536 878**	**4 227**	**541 105**

L'augmentation des intérêts minoritaires concerne l'augmentation de capital de Fluxys c-grid Antwerp.

E. Tableau consolidé résumé des flux de trésorerie

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)	*En milliers d'euros*	
	30-06-2026	**30-06-2025**
I. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	**785 654**	**1 091 543**
II. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	**147 144**	**84 542**
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation	**159 093**	**89 796**
1.1. Résultat opérationnel	**84 609**	**61 879**
1.2. Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	**81 715**	**72 307**
1.2.1. Amortissements	91 487	90 589
1.2.2. Provisions	-306	-1 283
1.2.3. Dépréciations de valeur	-1 749	3 128
1.2.4. Autres ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	528	2 143
1.2.5. Augmentation (diminution) des dettes régulatoires	-8 245	-22 270
1.3. Variation du fonds de roulement	**-7 231**	**-44 390**
1.3.1. Diminution (augmentation) des stocks	-27 817	-96 130
1.3.2. Diminution (augmentation) des actifs d'impôt exigible	-5 330	-3 592
1.3.3. Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs	11 952	1 311
1.3.4. Diminution (augmentation) des autres actifs courants	247	-3 100
1.3.5. Augmentation (diminution) des passifs d'impôt exigible	18 943	12 179
1.3.6. Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres créditeurs	-4 735	36 245
1.3.7. Augmentation (diminution) des autres passifs courants	-491	8 697
2. Flux de trésorerie relatifs aux autres activités opérationnelles	**-11 949**	**-5 254**
2.1.1. Impôts exigibles versés	-21 929	-19 050
2.1.2. Intérêts perçus sur placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	10 353	13 794
2.1.3. Autres entrées (sorties) relatives aux autres activités opérationnelles	-373	2

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		*En milliers d'euros*
	30-06-2026	**30-06-2025**
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement	**-106 609**	**-118 197**
1. Acquisitions	**-112 277**	**-106 475**
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-94 604	-93 566
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition d'autres actifs financiers	-17 673	-12 909
2. Cessions	**5 455**	**7 003**
2.1. Entrées relatives à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 430	2 082
2.2. Entrées relatives à la cession d'autres actifs financiers	4 025	4 921
3. Subventions publiques perçues	**0**	**8 148**
4. Augmentation (-) / Diminution (+) des placements de trésorerie	**213**	**-26 873**
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement	**-87 420**	**-132 814**
1. Flux de trésorerie perçus relatifs aux financements	**49 566**	**3 668**
1.1. Entrées provenant de l'émission d'instruments de capitaux propres	2 700	2 580
1.2. Entrées provenant des contrats de location-financement	0	0
1.3. Entrées provenant d'autres actifs non-courants	2 434	1 088
1.4. Entrées provenant de l'émission d'autres passifs financiers	44 432	0
2. Flux de trésorerie remboursés relatifs aux financements	**-31 016**	**-29 566**
2.1. Remboursement de dettes relatives à un contrat de location	-1 653	-5 248
2.2. Remboursement d'autres passifs financiers	-29 363	-29 566
3. Intérêts	**-7 600**	**-8 547**
3.1. Intérêts versés relatifs aux financements	-7 600	-8 547
3.2. Intérêts perçus relatifs aux financements	0	0
4. Dividendes versés	**-98 370**	**-98 369**
V. Mouvement net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-46 885**	**-166 469**
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	**738 769**	**925 074**

2.3. Sélection de notes explicatives

Note 1. Informations générales

Note 1a. Déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers résumés du premier semestre 2026 de Fluxys Belgium et ses filiales (le « groupe » ou « le groupe Fluxys Belgium ») sont établis conformément au référentiel des Normes Internationales d'Informations Financières et en particulier à l'IAS 34 'Information Financière Intermédiaire', tel qu'adopté dans l'Union Européenne, et ont fait l'objet d'une revue limitée par le commissaire.

Ils comprennent une sélection de notes explicatives et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

Ils sont présentés en milliers d'euros.

Note 1b. Jugements et utilisation d'estimations

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les estimations comptables et les jugements comparés avec le rapport annuel de 2025.

Les risques et incertitudes géopolitiques, ainsi que le changement climatique, peuvent avoir une incidence sur l'économie dans son ensemble, sur les marchés de l'énergie et sur l'activité de la société. Les répercussions qui en découlent, telles que l'inflation, les fluctuations des prix et des taux d'intérêt, sont atténuées compte tenu de la nature régulée des activités du groupe Fluxys Belgium. Pour plus d'informations à ces sujets, nous renvoyons le lecteur à la section "Nos principaux risques et opportunités" concernant la géopolitique et la section "Perspectives financières".

Note 1c. Date d'autorisation de publication

Le Conseil d'administration de Fluxys Belgium SA a arrêté les états financiers semestriels IFRS de Fluxys Belgium et ses filiales le 28 septembre 2026.

Note 1d. Modifications ou compléments aux principes et méthodes comptables

Les états financiers intermédiaires résumés clôturés le 30 juin 2026 ont été préparés en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les normes et interprétations suivantes sont applicables à partir de la période annuelle commençant le 1er janvier 2026 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers intermédiaires résumés du groupe :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 - Classification et évaluation des informations à fournir sur les instruments financiers
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature
- Améliorations annuelles Volume 11

Des nouveaux IFRS accounting standards et des amendements ainsi que des interprétations sont publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe. Le Groupe a l'intention d'appliquer ces IFRS accounting standards et interprétations, le cas échéant, à partir de leur date d'application.

- Amendements à IAS 21 Effet des Variations des Cours de Monnaies Etrangères : Traduction vers la présentation de la monnaie en hyperinflation, date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2027

- Amendements à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* : Amendements à l'Option de Juste Valeur pour des Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, date d'entrée en vigueur dès la première application de IFRS 18
- IFRS 18 Présentation et Informations à fournir dans les états financiers, date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2027
- IFRS 19 Filiales sans responsabilité publique: Informations à fournir, date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2027
- IFRS 20 Actifs Réglementaires et Passifs Réglementaires, date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2029

Depuis l'exercice financier commençant le 1er janvier 2024, Publigaz, y compris sa participation dans Fluxys SA et ses filiales belges et étrangères, sont soumises à la loi dite "Pillar Two" (Loi concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grand envergure) du 19 décembre 2023. Cette loi suit généralement la Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022.

La loi vise à garantir un niveau minimum mondial de taxation pour les groupes d'entreprises multinationales belges et les grands groupes belges. La loi comprend un ensemble de règles qui devraient entraîner l'application d'un taux d'imposition effectif minimum de 15 % pour le groupe Publigaz, étant un groupe d'entreprises multinationales avec un chiffre d'affaires consolidé dépassant 750 millions d'euros pour au moins deux des quatre exercices financiers précédents.

Le groupe Publigaz vise à se conformer correctement à cette nouvelle législation, tant en Belgique que dans les autres pays où le groupe est présent. Le groupe se concentre sur l'application des règles « Transitional CbCR Safe Harbour ». Sur la base d'une analyse des données historiques, le groupe Publigaz s'attend à pouvoir appliquer ces règles dans la plupart des juridictions où le groupe opère. Aux fins des règles du modèle GloBE pour le pilier deux, Publigaz SC (entité juridique belge) a été identifiée comme l'entreprise mère ultime de l'ensemble du groupe et Fluxys Belgium est une entité constitutive (et en particulier une entité mère partiellement détenue) de l'entreprise mère ultime.

Fluxys Belgium a appliqué l'exception concernant la reconnaissance et la divulgation des informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés aux impôts sur le revenu du pilier deux. Il est raisonnable de s'attendre à ce que le groupe Publigaz puisse se prévaloir des règles transitoires d'exonération de déclaration pays par pays pour toutes les juridictions dans lesquelles Fluxys Belgium opère et, par conséquent, aucune imposition supplémentaire n'est attendue au niveau de Fluxys Belgium.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du groupe.

IFRS 18 remplace l'IAS 1 et introduit de nouvelles exigences qui visent à améliorer la comparabilité des données financières et à renforcer la transparence des informations fournies aux utilisateurs. Ces nouvelles exigences peuvent être résumées ainsi :

- présenter des catégories spécifiées, avec l'introduction de nouvelles catégories (opérationnel, investissement et financement), et de sous-totaux prédéfinis dans le compte de résultats ;
- fournir des informations sur les indicateurs de performance définis par la direction (MPM) dans les notes annexes aux états financiers ;
- renforcer les principes d'agrégation et de désagrégation dans les états financiers et les notes annexes. Le groupe Fluxys Belgium prévoit que l'adoption de cette norme affectera principalement la présentation du compte de résultats et de l'état des flux de trésorerie, les informations concernant les indicateurs de performance définis par la direction et la structure des notes annexes y afférentes. La norme IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices prenant cours le 1er janvier 2027 ou après cette date, une application anticipée étant autorisée. La norme doit être appliquée rétrospectivement. Le groupe Fluxys Belgium ne prévoit pas d'adopter la norme IFRS 18 de manière anticipée et analyse actuellement l'impact sur ses états financiers consolidés. La phase préliminaire de cette analyse indique que les principaux changements concerneraient la présentation des produits financiers dans la catégorie "investissements". Certaines notes annexes pourraient également évoluer.

La norme IFRS 20 définit les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à la publication des actifs et passifs réglementaires découlant des régimes de tarification réglementée. Elle introduit un nouveau modèle comptable permettant de comptabiliser les droits et obligations régulatoires des différences temporelles entre les coûts et les produits comptabilisés dans les états financiers et les montants inclus dans les tarifs régulatoires. La nouvelle norme s'applique aux périodes à compter du 1er janvier 2029, et son adoption anticipée est autorisée. Toutefois, au moment de l'établissement des états financiers intermédiaires, elle n'avait pas encore été adoptée par l'Union européenne.

Suite à sa publication, Fluxys Belgium a entamé une évaluation détaillée de la norme. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des nouvelles exigences, son application nécessite une analyse approfondie tant de son cadre conceptuel que de son interaction avec les méthodes comptables et les cadres réglementaires de Fluxys Belgium, dans l'attente d'éventuelles interprétations qui pourraient émerger à la suite de sa publication. À ce stade, Fluxys Belgium évalue toujours les impacts potentiels sur ses états financiers consolidés.

Note 2. Caractère saisonnier des activités de la période intermédiaire

Bien que certains services de transport, par exemple, puissent être souscrits à titre saisonnier, le résultat opérationnel des activités soumis à la Loi Gaz n'est pratiquement pas influencé par un caractère saisonnier des activités.

En effet, le résultat opérationnel de ces activités correspond au prorata, relatif à la période, de la marge équitable annuelle estimée sur les capitaux investis.

Cette marge est toutefois réduite ou complétée par des écarts sur coûts gérables résultant de la prise en compte d'un facteur d'efficience déterminé ex-ante.

Note 3. Acquisitions, cessions et restructurations

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et les pourcentages d'intérêts dans les entreprises consolidées n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2025.

Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

Le groupe Fluxys Belgium suit ses activités selon les secteurs opérationnels suivants: activités de transport, de stockage, de terminalling en Belgique et autres activités.

Ces segments sont la base pour l'établissement de l'information sectorielle.

Les activités de transport comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au transport de gaz et d'hydrogène en Belgique.

Les activités de stockage comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au stockage de gaz à Loenhout en Belgique.

Les activités de terminalling comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au terminal GNL à Zeebrugge en Belgique.

Le segment 'Autres' comprend d'autres activités assurées par Fluxys Belgium et ses filiales telles que la participation dans les terminaux IZT et ZPT[2] en Belgique ainsi que des travaux pour tiers. À la date de clôture, les activités CO_2 font également partie de cette catégorie.

Le groupe Fluxys Belgium est essentiellement actif en Belgique et ne présente dès lors pas d'information par secteur géographique.

Le CEO est le Chief Operating Decision Maker (CODM).

[2] **Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT)**: Fluxys Belgium se charge de certains services de support opérationnel et d'entretien. La coopération avec IZT est basée sur des contrats (Fluxys Belgium n'a pas de participation).
Zeepipe Terminal (ZPT): Fluxys Belgium contribue aux opérations de ZPT sur une base contractuelle (pas de participation).

Convention comptable relative aux transactions entre secteurs opérationnels

Les transactions entre les secteurs opérationnels correspondent principalement à des réservations de capacités par une activité soumise à la Loi Gaz auprès d'une autre. Leur facturation est effectuée sur base de mêmes tarifs que pour les clients externes. Par ailleurs, les transferts de fournitures nécessaires aux futurs investissements dans les nouvelles activités y sont repris également et représentent la majeure partie des montants au premier semestre de l'année en cours.

Informations sectorielles au 30-06-2026						*En milliers d'euros*
	Transport	**Stockage**	**Terminalling**	**Autres**	**Eliminations entre secteurs**	**Total**
Ventes et prestations	**227 459**	**19 415**	**83 404**	**18 550**	**-5 860**	**342 968**
Ventes et prestations aux clients externes	173 854	14 067	89 534	18 469	0	295 924
Transactions avec d'autres secteurs	521	4 493	765	81	-5 860	0
Mouvements des obligations régulatoires	53 084	855	-6 895	0	0	47 044
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	**3 395**	**652**	**29 306**	**-1**	**0**	**33 352**
Ventes	35 377	1 356	45 935	-1	0	82 667
Mouvements des obligations régulatoires	-31 982	-704	-16 629	0	0	-49 315
Autres produits opérationnels	2 367	53	2 098	5 277	-1 730	8 065
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-575	-3	-14	-4 461	0	-5 053
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-3 395	-502	-22 854	-1	0	-26 752
Biens et services divers	-68 980	-4 565	-25 406	-4 088	7 541	-95 498
Frais de personnel	-54 810	-4 537	-15 425	-4 003	49	-78 726
Autres charges opérationnelles	-3 317	-384	-407	-65	0	-4 173
Amortissements	-56 730	-4 093	-28 394	-2 270	0	-91 487
Provisions	110	145	-57	-34	0	164
Pertes de valeur	2 489	0	-740	0	0	1 749
Résultat opérationnel	**48 013**	**6 181**	**21 511**	**8 904**	**0**	**84 609**
Variation de la juste valeur des instruments financiers				498		498
Produits financiers	4 604	484	3 279	2 101		10 468
Charges financières	-18 111	-1 903	-9 112	-2 371		-31 497
Résultat avant impôt	**34 506**	**4 762**	**15 678**	**9 132**	**0**	**64 078**
Charges d'impôt sur le résultat						-18 775
Résultat net de la période						**45 303**
Investissements de la période en immobilisations corporelles	**77 198**	**3 275**	**761**	**6 605**		**87 839**

Les produits des activités ordinaires du premier semestre 2026 se sont établis à k€ 342 968 contre k€ 329 257 pour le premier semestre 2025, soit une augmentation de k€ 13 711. Ceci s'explique principalement par l'augmentation des ventes et prestations aux clients externes.

Les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique sont soumis à la Loi Gaz. Les produits de ces services doivent assurer un rendement autorisé sur les capitaux investis, couvrir les amortissements admis et les charges opérationnelles y relatives, tout en intégrant des efforts d'efficience à réaliser par le gestionnaire de réseau. Leur traitement comptable reste identique à celui de la clôture 2025.

L'augmentation du chiffre d'affaires des activités de transport s'explique principalement par le niveau élevé des ventes de capacité au premier semestre 2026. Cette hausse des ventes entraîne également une augmentation de la dotation aux obligations régulatoires. Les produits de l'activité de stockage ont diminué et sont partiellement compensés par une baisse de la dotation aux obligations régulatoires. Dans l'activité de terminalling les ventes ont augmenté et on y constate une dotation moins importante aux obligations régulatoires, suite à une hausse des ventes dans la proposition tarifaire.

La baisse des charges opérationnelles par rapport à la même période en 2025 est principalement expliquée par une baisse des coûts d'études pour les nouvelles activités d'hydrogène et de CO_2 et une diminution des coûts du personnel en raison de la variation des provisions. Les achats et les ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et qui couvrent les besoins opérationnels d'équilibrage et d'exploitation diminuent mais sont neutres pour le résultat, conformément au cadre réglementaire.

Les amortissements sont restés stables au cours du premier semestre 2026 par rapport à la même période de l'année précédente.

Au niveau des pertes de valeur, une réduction de valeur sur les stocks de gaz de k€ 3 128 avait été comptabilisée au premier semestre de 2025 en raison de la baisse du prix du marché. Cette perte de valeur sur stocks de gaz a été reprise au premier semestre de 2026 en raison de la hausse du prix du marché. La perte de valeur dans l'activité Terminalling comptabilisée en 2026 concerne une réduction de valeur sur les créances commerciales.

Les produits financiers diminuent de k€ 13 892 à k€ 10 468, principalement en raison de la baisse des intérêts perçus sur la trésorerie, conséquence d'un niveau de trésorerie et des taux d'intérêt moins élevés qu'au cours de la même période de l'année précédente. Les charges financières augmentent de k€ 30 172 à k€ 31 497, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des dettes régulatoires dans l'activité de terminalling.

La charge d'impôt sur le résultat est passée de k€ 15 013 au premier semestre 2025 à k€ 18 775 sur la même période en 2026, en raison de l'augmentation du résultat avant impôts.

Le résultat net du 1er semestre 2026 s'élève à k€ 45 303 contre k€ 32 347 au 1er semestre 2025, soit une augmentation de k€ 12 956.

Informations sectorielles au 30-06-2025						*En milliers d'euros*
	Transport	**Stockage**	**Terminalling**	**Autres**	**Eliminations entre secteurs**	**Total**
Ventes et prestations	**224 591**	**19 680**	**78 431**	**43 135**	**-36 580**	**329 257**
Ventes et prestations aux clients externes	170 245	15 956	88 274	12 170	0	286 645
Transactions avec d'autres secteurs	479	4 381	755	30 965	-36 580	0
Mouvements des obligations régulatoires	53 867	-657	-10 598	0	0	42 612
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	**35 962**	**1 187**	**25 684**	**0**	**0**	**62 833**
Ventes	66 341	2 833	39 247	0	0	108 421
Mouvements des obligations régulatoires	-30 379	-1 646	-13 563	0	0	-45 588
Autres produits opérationnels	3 204	105	2 179	3 404	-638	8 254
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-411	-6	-21	-33 500	30 861	-3 077
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-35 962	-1 187	-19 632	0	0	-56 781
Biens et services divers	-72 650	-5 474	-21 980	-4 243	6 313	-98 034
Frais de personnel	-55 218	-4 827	-14 746	-6 323	44	-81 070
Autres charges opérationnelles	-4 463	-308	-871	-30	0	-5 672
Amortissements	-56 317	-4 057	-28 034	-2 181	0	-90 589
Provisions	-121	-90	55	42	0	-114
Pertes de valeur	-2 518	9	-619	0	0	-3 128
Résultat opérationnel	**36 097**	**5 032**	**20 446**	**304**	**0**	**61 879**
Variation de la juste valeur des instruments financiers				1 761		1 761
Produits financiers	8 475	857	3 279	1 281		13 892
Charges financières	-18 472	-1 868	-7 300	-2 532		-30 172
Résultat avant impôt	**26 100**	**4 021**	**16 425**	**814**	**0**	**47 360**
Charges d'impôt sur le résultat						-15 013
Résultat net de la période						**32 347**
Investissements de la période en immobilisations corporelles	**74 055**	**4 467**	**2 018**	**8 197**		**88 737**

Note 5. Immobilisations corporelles

Mouvements des immobilisations corporelles									*En milliers d'euros*
Valeur comptable brute	**Terrains**	**Constructions**	**Réseaux de transport de gaz***	**Stockage de gaz***	**Terminal GNL***	**Autres installations et machines**	**Mobilier, outillage et matériel roulant**	**Immobilisations en cours et acomptes versés**	**Total**
Au 31-12-2024	**49 801**	**161 959**	**3 636 904**	**390 231**	**1 526 136**	**17 259**	**71 429**	**96 300**	**5 950 019**
Investissements	319	1 607	24 915	5 878	3 478	0	13 919	211 635	261 751
Subsides obtenus	0	0	0	0	0	0	0	-26 231	-26 231
Cessions et désaffectations	-11	0	-16 936	-2 044	-13 454	0	-3 403	0	-35 848
Transferts internes	0	1 186	7 097	2 699	206	0	2 000	-13 188	0
Au 31-12-2025	**50 109**	**164 752**	**3 651 980**	**396 764**	**1 516 366**	**17 259**	**83 945**	**268 516**	**6 149 691**
Investissements	101	5 899	11 296	1 358	546	0	7 700	60 939	87 839
Subsides obtenus	0	0	13 287	0	0	0	0	0	13 287
Cessions et désaffectations	-3	0	-4 226	-3	0	0	-360	-212	-4 804
Transferts internes	154	19 868	7 777	0	0	0	0	-27 799	0
Au 30-06-2026	**50 361**	**190 519**	**3 680 114**	**398 119**	**1 516 912**	**17 259**	**91 285**	**301 444**	**6 246 013**

* *Installations soumises à la Loi Gaz*

Au premier semestre 2026, les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à k€ 87 839, contre k€ 88 737 au premier semestre 2025. En 2026, k€ 83 803 ont été consacrés à des projets liés à l'activité de transport (gaz naturel, H_2 et CO_2), dont l'investissement principal en gaz naturel concerne Knokke-Evergem à hauteur de k€ 8 476 et les investissements dans le développement du réseau hydrogène à hauteur de k€ 38 278 et du réseau CO_2 à hauteur de k€ 6 053, k€ 3 275 à des projets liés à l'activité de stockage et k€ 761 à des projets liés à l'activité de terminalling.

Mouvements des immobilisations corporelles									*En milliers d'euros*
Amortissements et réductions de valeur	**Terrains**	**Constructions**	**Réseaux de transport de gaz***	**Stockage de gaz***	**Terminal GNL***	**Autres installations et machines**	**Mobilier, outillage et matériel roulant**	**Immobilisations en cours et acomptes versés**	**Total**
Au 31-12-2024	**0**	**-111 401**	**-2 624 470**	**-284 733**	**-1 069 501**	**-17 014**	**-38 598**	**0**	**-4 145 717**
Amortissements actés	0	-7 077	-88 778	-8 209	-52 086	0	-9 527	0	-165 677
Cessions et désaffectations	0	0	5 708	2 044	12 891	0	3 301	0	23 944
Transferts internes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31-12-2025	**0**	**-118 478**	**-2 707 540**	**-290 898**	**-1 108 696**	**-17 014**	**-44 824**	**0**	**-4 287 450**
Amortissements actés	0	-1 873	-44 610	-3 952	-26 372	0	-4 904	0	-81 711
Cessions et désaffectations	0	0	3 721	1	0	0	341	0	4 063
Transferts internes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 30-06-2026	**0**	**-120 351**	**-2 748 429**	**-294 849**	**-1 135 068**	**-17 014**	**-49 387**	**0**	**-4 365 098**
Valeurs comptables nettes au 30-06-2026	**50 361**	**70 168**	**931 685**	**103 270**	**381 844**	**245**	**41 898**	**301 444**	**1 880 915**
Valeurs comptables nettes au 31-12-2025	**50 109**	**46 274**	**944 440**	**105 866**	**407 670**	**245**	**39 121**	**268 516**	**1 862 241**

* *Installations soumises à la Loi Gaz*

Les amortissements actés durant la période s'élèvent à k€ 81 711 et reflètent le rythme selon lequel Fluxys Belgium et ses filiales s'attendent à consommer les avantages économiques liés à ces immobilisations corporelles.

A la date de clôture, Fluxys Belgium et ses filiales n'ont identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé corporel pourrait avoir subi une perte de valeur.

Note 6. Passifs portant intérêts

Passifs non courants portant intérêts *En milliers d'euros*

	30-06-2026	31-12-2025	Ecarts
Contrats de location	31 163	26 310	4 853
Emprunts obligataires	697 419	697 208	211
Emprunts bancaires	140 000	146 000	-6 000
Autres emprunts	95 999	116 818	-20 819
Total	**964 581**	986 336	-21 755

Passifs courants portant intérêts *En milliers d'euros*

	30-06-2026	31-12-2025	Ecarts
Contrats de location	3 833	4 049	-216
Emprunts obligataires	10 736	2 523	8 213
Emprunts bancaires	23 080	22 039	1 041
Autres emprunts	67 954	28 513	39 441
Total	**105 603**	57 124	48 479

Variations des passifs liés aux activités de financement

	31-12-2025	Flux de trésorerie	Autres mouvements				30-06-2026
			Nouveaux contrats de location	Reclassement entre non courant et courant	Variation des intérêts à payer	Amortissements de frais d'émission	
Passifs non courants portant intérêts	**986 336**	**2 544**	**6 290**	**-30 800**	**0**	**211**	**964 581**
Contrats de location	26 310		6 290	-1 437			31 163
Emprunts obligataires	697 208					211	697 419
Emprunts bancaires	146 000			-6 000			140 000
Autres emprunts	116 818	2 544		-23 363			95 999
Passifs courants portant intérêts	**57 124**	**10 872**	**0**	**30 800**	**6 807**	**0**	**105 603**
Contrats de location	4 049	-1 653		1 437			3 833
Emprunts obligataires	2 523				8 213	0	10 736
Emprunts bancaires	22 039	-6 000		6 000	1 041		23 080
Autres emprunts	28 513	18 525		23 363	-2 447		67 954
Total	1 043 460	13 416	6 290	0	6 807	211	**1 070 184**

Les flux de trésorerie des passifs portant intérêts sont repris aux points IV.2.1, IV.2.2 du tableau consolidé résumé des flux de trésorerie.

La variation des Autres emprunts s'explique principalement par un emprunt en Fluxys hydrogen auprès de Fluxys SA.

La variation des intérêts à payer et des amortissements des frais d'émission (ensemble k€ 7 018) correspond à l'écart entre :

- les intérêts payés (voir point IV.3.1 du tableau consolidé résumé des flux de trésorerie k€ -7 600) et
- le total des charges d'intérêts sur dettes et contrats de location (en excluant les obligations régulatoires) (k€ 14 618). Celles-ci sont incluses dans le total des charges financières de k€ 31 497 qui sont renseignées dans le compte de résultat consolidé résumé.

Note 7. Obligations régulatoires

Obligations régulatoires				*En milliers d'euros*
	Note	**30-06-2026**	**31-12-2025**	**Ecarts**
Autres financements – long terme		564 124	658 490	-94 366
Autres financements – court terme		188 936	167 549	21 387
Total des autres financements (A)	**7.1.1**	**753 060**	**826 039**	**-72 979**
Autres dettes – long terme		499 272	373 130	126 142
Autres dettes – court terme		5 998	51 509	-45 511
Total des autres dettes (B)	**7.1.2**	**505 270**	**424 639**	**80 631**
Total des obligations régulatoires (A+B = C)		**1 258 330**	**1 250 678**	**7 652**
Présentation au bilan:				
Obligations régulatoires non courantes		1 063 396	1 031 620	31 776
Obligations régulatoires courantes		194 934	219 058	-24 124
Total des obligations régulatoires (C)		**1 258 330**	1 250 678	7 652

1.1. Les **autres financements** correspondent aux allocations spécifiques des obligations régulatoires qui sont à disposition du groupe pour financer des investissements spécifiques, notamment dans la seconde jetée à Zeebrugge, d'une part, et le coût lié à la conversion d'une partie du réseau de transport de gaz, d'autre part. Ces montants portent intérêts à un taux OLO à 10 ans pour une partie et à un taux moyen Euribor 1 an pour le solde. Les primes d'enchères sont présentées sous cette catégorie car le traitement régulatoire est différent, conformément au code de réseau européen.

1.2. Les autres obligations régulatoires reprises en '**autres dettes**' enregistrent les écarts positifs entre les tarifs régulés facturés et les tarifs régulés acquis. Ces montants portent intérêt au taux moyen Euribor 1 an.

Les obligations régulatoires se réconcilient avec le reporting sectoriel et le tableau des flux de trésorerie, comme suit :

Variation des obligations régulatoires			*En milliers d'euros*
Long terme + court terme	**Autres financements (A)**	**Autres dettes (B)**	**Total**
Solde d'ouverture au 01-01-2026	**826 039**	**424 639**	**1 250 678**
Utilisations	-91 797	-3 958	-95 755
Dotations	9 352	78 158	87 510
Intérêts	10 416	5 481	15 897
Transfert	-950	950	0
Solde de clôture au 30-06-2026	**753 060**	**505 270**	**1 258 330**

La somme des utilisations et dotations s'élève à k€ -8 245.

Cette diminution des obligations régulatoires correspond également avec l'évolution des obligations régulatoires reprises dans la rubrique II.1.2.5 du tableau des flux de trésorerie.

La charge d'intérêts de k€ 15 897 sur les obligations régulatoires a été comptabilisée dans les charges financières.

Les obligations régulatoires ont diminué pendant le premier semestre de 2026 principalement en raison de l'utilisation des obligations régulatoires telle que prévue dans la proposition tarifaire et des investissements couverts en partie par l'utilisation des obligations régulatoires.

Note 8. Provisions

Note 8a. Provisions pour avantages du personnel

Provisions pour avantages du personnel	*En milliers d'euros*
Provisions au 31-12-2025	**44 058**
Dotations	5 174
Utilisations	-5 379
Excédents	0
Charges/(produits) liées à l'actualisation	4 797
Ecarts actuariels comptabilisés en résultat (primes d'ancienneté)	63
Rendement attendu	-4 314
Ecarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres	1 759
Reclassement à l'actif	-4 181
Provisions au 30-06-2026, dont :	**41 977**
Provisions non courantes	38 707
Provisions courantes	3 270

Le coût des services rendus durant la période est comptabilisé en frais de personnel et dans les dotations nettes aux provisions.

Les charges liées aux effets de l'actualisation sont présentées dans le résultat financier du groupe, sur base compensée avec le rendement attendu des actifs de couverture. Le taux de rendement attendu des actifs de couverture est aligné sur le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de la dette actuarielle.

L'évolution des provisions pour avantage du personnel est essentiellement liée à l'indexation des salaires et à l'augmentation des taux d'actualisation, ainsi qu'aux rendements négatifs sur les actifs de couverture. La variation a été comptabilisée directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global, en ligne avec IAS 19 Avantages du personnel.

Au 30 juin 2026, les provisions pour avantages du personnel 'but à atteindre' montrent un excédent de k€ 21 306 des actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle des obligations estimées. Au 31 décembre 2025 cet excédent s'élevait à k€ 25 489. Les excédents sont comptabilisés à l'actif du bilan, dans les rubriques 'Autres actifs non-courants' et 'Autres actifs courants'.

Note 9. Actifs et passifs éventuels & droits et engagements de Fluxys Belgium et ses filiales

Au niveau des actifs et passifs éventuels ainsi que des droits et engagements, deux éléments sont à signaler:

- une étude d'orientation des sols est en cours. Celle-ci concerne à la fois les activités du site présentant un risque pour les sols et les zones utilisées pour les exercices de lutte contre l'incendie.
- une procédure judiciaire portant sur des demandes de réservation de capacité en 2022 a été introduite par un client qui sollicite une indemnisation pour un préjudice économique allégué. À ce stade, Fluxys Belgium estime qu'une issue défavorable de cette procédure judiciaire est peu probable.

Dans la continuité de la Note 7.7 du rapport annuel 2025 et bien que les entités Fluxys hydrogen, Fluxys c-grid et Fluxys c-grid Antwerp soient désignées comme gestionnaires du futur réseau d'hydrogène et de CO_2 respectivement, et aussi pour le transport de CO_2 pour le cluster local dans la zone portuaire d'Anvers, le cadre régulatoire n'était pas encore défini ni approuvé à la date de clôture. Néanmoins, il est attendu qu'une fois ce cadre régulatoire défini et entré en vigueur, les coûts en question seront récupérés via les revenus autorisés.
En conséquence, le groupe Fluxys Belgium considère disposer d'un actif régulatoire latent estimé à k€ 15 763 dans Fluxys hydrogen, k€ 8 713 dans Fluxys c-grid et k€ 4 637 dans Fluxys c-grid Antwerp au 30-06-2026.

Note 10. Instruments financiers

Les principaux instruments financiers du groupe consistent en des créances et dettes financières et commerciales, des placements de trésorerie ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Vous trouverez ci-dessous la situation des instruments financiers:

Synthèse des instruments financiers à la date de clôture				*En milliers d'euros*
30-06-2026	**Catégories**	**Valeurs comptables**	**Justes valeurs**	**Niveaux**
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	111 201	104 129	1 & 2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B	5 731	5 731	2
Créances de location-financement	A	0	0	2
Autres créances	A	12 137	12 137	2
II. Actifs courants				
Créances de location-financement	A	0	0	2
Clients et autres débiteurs	A	104 855	104 855	2
Placements de trésorerie	A	72 080	71 534	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	738 769	738 770	2
Total des instruments financiers à l'actif		1 044 773	1 037 156	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	933 418	899 958	2
Autres passifs financiers	B	19 018	19 018	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	101 770	101 770	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	98 034	98 034	2
Total des instruments financiers au passif		1 152 240	1 118 780	

Synthèse des instruments financiers à la date de clôture				*En milliers d'euros*
31-12-2025	**Catégories**	**Valeurs comptables**	**Justes valeurs**	**Niveaux**
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	97 553	91 253	1 & 2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B	4 741	4 741	2
Créances de location-financement	A	0	0	2
Autres créances	A	14 571	14 571	2
II. Actifs courants				
Créances de location-financement	A	0	0	2
Clients et autres débiteurs	A	117 413	117 413	2
Placements de trésorerie	A	72 293	71 725	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	785 654	785 655	2
Total des instruments financiers à l'actif		1 092 225	1 085 358	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	960 026	933 529	2
Autres passifs financiers	B	4 741	4 741	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	53 074	53 074	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	102 567	102 567	2
Total des instruments financiers au passif		1 120 409	1 093 911	

Les catégories correspondent aux instruments financiers suivants :

A. Actifs financiers ou passifs financiers au coût amorti.

B. Actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat net.

L'ensemble des instruments financiers du groupe est évalué à la juste valeur et relève des niveaux 1 et 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Leur évaluation à la juste valeur est établie sur une base récurrente.

Le niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la juste valeur est basée sur des prix cotés. Ils sont principalement composés d'obligations.

Le niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les autres actifs et passifs financiers dont la juste valeur est basée sur d'autres données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 sont les suivantes :

- Les rubriques 'passifs portant intérêt' incluent les emprunts obligataires à taux fixe émis par Fluxys Belgium dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.
- La juste valeur des autres actifs et passifs financiers de niveau 2 est sensiblement la même que leur valeur comptable :
  - soit parce qu'ils ont une échéance à court terme (tels que les créances et dettes commerciales),
  - soit parce qu'ils portent intérêts au taux du marché à la date de clôture des états financiers.

Note 11. Transactions significatives entre parties liées

Fluxys Belgium et ses filiales sont contrôlées par la société Fluxys SA, elle-même contrôlée par Publigaz.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par Fluxys Belgium et ses filiales dans le cadre normal de leurs activités avec des entreprises liées ou associées non consolidées. Ces transactions se font aux conditions du marché et concernent essentiellement des opérations réalisées avec Fluxys SA (services administratifs, IT, de housing et gestion de la trésorerie et des financements), Interconnector (services d'inspection et de réparation), IZT (services d'opération et de maintenance des installations), Dunkerque LNG (développements informatiques et autres services), Gaz-Opale (prestations de services de terminalling), Balansys (société de balancing commercial du réseau) et Flux Re (réassurances).

Les autres parties liées dans les tableaux ci-après ont trait à d'autres entités du groupe Fluxys, dans lesquelles Fluxys Belgium ne détient pas de participation.

Transactions significatives entre parties liées au 30-06-2026	Maison mère	Co-entreprises	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	**727 910**	**13 041**	**484**	**741 435**
1. Autres actifs financiers	**0**	**8 000**	**0**	**8 000**
Prêts	0	8 000	0	8 000
2. Créances de location-financement (courantes et non courantes)	**0**	**0**	**0**	**0**
3. Clients et autres débiteurs	**13**	**5 000**	**484**	**5 497**
Clients	13	5 000	484	5 497
4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de trésorerie	**726 685**	**0**	**0**	**726 685**
5. Autres actifs courants	**1 212**	**41**	**0**	**1 253**
II. Passifs avec les parties liées	**161 792**	**0**	**1 391**	**163 183**
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	**161 409**	**0**	**0**	**161 409**
Autres emprunts	161 409	0	0	161 409
2. Fournisseurs et autres créditeurs	**359**	**0**	**542**	**901**
Fournisseurs	250	0	518	768
Autres créditeurs	109	0	24	133
3. Autres passifs courants	**24**	**0**	**849**	**873**
III. Transactions entre parties liées	**5 873**	**1 344**	**5 882**	**13 099**
1. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	**1 949**	**934**	**8 300**	**11 183**
2. Prestations de services reçues (-)	**-1 462**	**0**	**-2 418**	**-3 880**
3. Résultat financier	**5 386**	**410**	**0**	**5 796**

Transactions significatives entre parties liées au 31-12-2025	Maison mère	Co-entreprises	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	**765 407**	**15 195**	**520**	**781 122**
1. Autres actifs financiers	**0**	**8 000**	**0**	**8 000**
Prêts	0	8 000	0	8 000
2. Créances de location-financement (courantes et non courantes)	**0**	**0**	**0**	**0**
3. Clients et autres débiteurs	**0**	**7 000**	**520**	**7 520**
Clients	0	7 000	520	7 520
4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de trésorerie	**764 097**	**0**	**0**	**764 097**
5. Autres actifs courants	**1 310**	**195**	**0**	**1 505**
II. Passifs avec les parties liées	**145 552**	**0**	**1 065**	**146 617**
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	**145 331**	**0**	**0**	**145 331**
Autres emprunts	145 331	0	0	145 331
2. Fournisseurs et autres créditeurs	**219**	**0**	**435**	**654**
Fournisseurs	140	0	416	556
Autres créditeurs	79	0	19	98
3. Autres passifs courants	**2**	**0**	**630**	**632**
III. Transactions entre parties liées	**16 177**	**2 474**	**14 789**	**33 440**
1. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	**4 391**	**1 849**	**18 489**	**24 729**
2. Prestations de services reçues (-)	**-4 392**	**0**	**-3 700**	**-8 092**
3. Résultat financier	**16 178**	**625**	**0**	**16 803**
4. Rémunérations aux membres de la direction et aux administrateurs	**0**	**0**	**3 037**	**3 037**

Note 12. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture ayant un impact matériel sur les états financiers présentés n'est survenu.

2.4. Rapport du commissaire

Rapport du commissaire sur l'examen limité de l'information financière consolidée semestrielle résumée de Fluxys Belgium SA pour la période de six mois close le 30 juin 2026

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan consolidé résumé de Fluxys Belgium SA arrêté au 30 juin 2026 ainsi que du compte de résultat consolidé résumé et de l'état consolidé résumé du résultat global, de l'état consolidé résumé des variations des capitaux propres et du tableau consolidé résumé des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »). L'organe d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée semestrielle résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée semestrielle résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée semestrielle résumée ci-jointe pour la période de six mois close le 30 juin 2026 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Gand, le 28 septembre 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par
Paul Eelen*
Partner

* Agissant au nom d'une SRL

2.5. Déclaration des personnes responsables

Déclaration relative au premier semestre clôturé le 30 juin 2026

Par la présente, j'atteste qu'à ma connaissance :

- les états financiers résumés de Fluxys Belgium, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle des informations qui doivent y être reprises, entre autres les événements importants et les principales transactions entre parties liées qui ont eu lieu pendant les six premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les états financiers résumés, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Bruxelles, le 28 septembre 2026

Pascal De Buck

Administrateur délégué

Chief Executive Officer

2.6. Définition des indicateurs

EBIT

Earnings Before Interests and Taxes ou résultat opérationnel des activités poursuivies auquel sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Le groupe utilise l'EBIT comme référence pour suivre sa performance opérationnelle dans le temps.

EBITDA

Earnings Before Interests, taxes, depreciation and amortization ou résultat opérationnel des activités poursuivies avant amortissements, pertes de valeur et provisions auxquelles sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Le groupe utilise l'EBITDA comme référence pour suivre sa performance opérationnelle, en excluant les éléments qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie.

Endettement financier net

Passifs portant intérêts (y compris dettes de leasing) sous déduction des passifs régulatoires, de la trésorerie liée aux opérations de refinancement anticipé et de 75 % du solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de trésorerie à long et court termes (les 25 % restants sont considérés comme réserve à des fins opérationnelles (fonds de roulement) et ne sont donc pas disponibles à des fins d'investissements). Cet indicateur donne un aperçu du montant des dettes portant intérêts qui resterait si toute la trésorerie disponible était utilisée pour rembourser les emprunts.

Compte de résultat consolidé Fluxys Belgium *en milliers d'euros*	**30-06-2026**	**30-06-2025**
Résultat opérationnel	84 609	61 879
Amortissements	91 487	90 589
Provisions	-164	114
Pertes de valeur	-1 749	3 128
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0
EBITDA *en milliers d'euros*	**174 183**	155 710

Compte de résultat consolidé Fluxys Belgium *en milliers d'euros*	**30-06-2026**	**30-06-2025**
Résultat opérationnel	84 609	61 879
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0
EBIT *en milliers d'euros*	**84 609**	61 879

Bilan consolidé Fluxys Belgium *en milliers d'euros*	**30-06-2026**	**31-12-2025**
Passifs non courants portant intérêts	964 581	986 336
Passifs courants portant intérêts	105 603	57 124
Placements de trésorerie (75%)	-54 060	-54 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie (75%)	-554 077	-589 241
Autres actifs financiers (75%)	-83 331	-73 095
Endettement financier net *en milliers d'euros*	**378 716**	326 904

Questions relatives à des données financières ou comptables

Filip De Boeck +32 2 282 79 89 •
filip.deboeck@fluxys.com

Contact presse

Service presse : +32 2 282 74 44 •
press@fluxys.com

Fluxys Belgium SA • Avenue des Arts 31 •
1040 Bruxelles
+32 2 282 72 11 • fluxys.com/belgium
TVA BE 0402.954.628 • RPM Bruxelles •
D/2026/9 484/8

Éditeur responsable • Leen Vanhamme •
Avenue des Arts 31 • 1040 Bruxelles